

Le 11 octobre 1828, Maeyz adressa cette lettre probablement à un autre membre de la Commission d'Instruction :*)

Monsieur,

Il est vrai que je ne connais aucune institution en tant semblable à celle que nous désirons établir à Luxembourg ; on a en Allemagne des séminaires pour les instituteurs et des écoles moyennes séparées parce qu'on a des moyens de les établir ; mais s'en suit-il que des institutions pareilles ne puissent être réunies sous quelques rapports ? On voit partout et nous avons à Luxembourg un Athénée où des jeunes gens destinés à parcourir des carrières très divergentes, font des études entièrement semblables sans qu'il vienne à l'esprit de qui que ce soit, que dans cet établissement on *amalgame* la théologie, la médecine, la jurisprudence etc. De même nous n'amalgameons pas, nous réunissons simplement les élèves instituteurs avec les élèves qui se destinent à l'industrie pour les parties d'instruction également nécessaires aux uns et aux autres ; notre plan est bien clair à cet égard. Là où il y aurait réellement amalgame ce plan établit la séparation. Les instituteurs recevront des leçons de méthode, d'agriculture, de chant où les élèves de l'école moyenne suivront les leçons de dessin linéaire. Ce sont deux branches greffées sur le même tronc donnant des fruits de différentes espèces, rien ne paraît plus clair. Mais il est difficile de persuader celui qui ne veut ni voir ni entendre.

Si nous renonçons à l'école moyenne, on nous dira que nous voulons faire des savants de nos instituteurs ; or nous chicanera sur le terme d'*école modèle*, on nous dira qu'une école bien conduite à la façon hollandaise est une école modèle, et en définitif on nous fera rétrograder de tout le chemin que nous avons fait en avant depuis dix ans. On nous tiendra là tant que nous demanderons des secours du Gouvernement parce que l'inspecteur général a sous ce rapport une idée fixe, dont il ne se départira jamais, je prévois donc que la seule résolution définitive à prendre sera de voler de nos propres ailes. Le règlement que la ville a adopté pour l'organisation des écoles commence à produire ses fruits. Cependant il ne jouit pas non plus de l'approbation de l'inspecteur général. Cependant on y a obtenu sans aucune dépense ce qu'on n'obtient en Hollande que moyennant des frais très considérables.

J'aurais bien désiré répondre plus amplement à la question que vous me proposez ; mais il me semble que les choses claires en elles-mêmes sont les moins susceptibles d'explications.

Agréez l'assurance de la parfaite considération etc.

Cette lettre me semble montrer assez bien les problèmes qui se posaient à cette époque aux autorités responsables pour la formation du personnel enseignant ; il en résulte aussi que Maeyz, qui avait profité

*) Archives gouvernementales, Régime des Pays-Bas, farde 692.